

VINS CANADIENS

Nos fabricants de vins canadiens nous paraissent suivre les errements qui ont longtemps empêché la réussite des vigneron de Californie. Un mot d'avis en temps opportun pourra leur être utile.

Chaque pays viticole d'Europe produit son vin, qui diffère des autres par le goût, le bouquet, la teneur en alcool etc. Dans chaque pays même, chaque région a également ses vins distincts et un connaisseur peut, les yeux fermés, indiquer à la dégustation la provenance et même l'âge d'un vin naturel.

Car les qualités du vin lui proviennent des qualités du sol ainsi que de celles des cépages. Chaque sol donne son vin, chaque cépage a son bouquet propre. Les soins qu'on leur donne tendent à développer les qualités et à masquer les défauts, mais jamais à faire de la production d'un vignoble l'imitation d'un vin plus connu.

Nous parlons ici de ce qui se passe chez le propriétaire du vignoble, dans ses caves ou son chai, comme on dit à Bordeaux ; car une fois dans le commerce, le vin est assez souvent soumis à des falsifications ou à des coupages, qui en dénaturent les propriétés caractéristiques. Et nous faisons aussi une exception pour les vins de champagne qui sont des vins fabriqués ; c'est-à-dire qu'ils proviennent bien (en général) des cépages champenois, mais ils subissent ensuite une certaine préparation qui est de la véritable fabrication. Ce que nous voulons faire ressortir, c'est qu'aucune région d'Europe ne s'avise d'essayer à imiter les vins d'une autre région. Les vins renommés de la France, le Bourgogne et le Bordeaux, sont cultivés exclusivement en Bourgogne et dans le Bordelais. L'Italie produit ses vins qui, n'ayant pas d'individualité marquante, sauf les vins de Sicile, servent surtout à faire des coupages. La Grèce a ses vins sucrés, l'Espagne a ses Alicante, ses Xères, ses Malaga ; le Portugal, son Porto etc. L'Autriche ses vins d'Isirie et de Dalmatie et la Hongrie ses Tokay.

Les premiers essais de viticulture en Californie furent tentés par les missionnaires espagnols, au temps où la Californie appartenait au Mexique. Ces missionnaires y apportèrent des cépages d'Espagne qui donnèrent un vin sucré et alcoolique, qui a aujourd'hui conquis sa réputation sous le nom de vin de la Mission. Des vigneron français s'y établirent, il y a une quarantaine

d'années, et voulurent y cultiver la vigne de France pour en récolter des vins français. Il en furent pour leurs peines. Tous leurs efforts ne réussirent à faire disparaître le goût de terroir, produit par le sol californien, qu'aux prix de manipulations qui dénaturaient complètement le vin, et le rendaient impossible à conserver. Ils ont reconnu leur erreur car depuis une dizaine d'années, ils se contentent d'améliorer leurs vins, au lieu de vouloir les transformer, et ils ont établi une industrie très prospère.

A l'est des Etats-Unis, on a cultivé deux cépages indigènes, le Concord et le Catawba ; mais on a voulu, avec le produit de ces cépages, faire du Bordeaux, du Bourgogne et du Champagne. Aussi la fabrication du vin ne s'est-elle jamais développée en ces régions, qui ont trouvé plus avantageux de vendre leur raisin.

La raison de ces insuccès, c'est que les manipulations chimiques nécessaires à la transformation du vin coûtent cher, ne donnent pas de résultat certain, ni de produit durable et que les imitations ne parviennent jamais à égaler la valeur du produit véritable ; tandis que le coût de la fabrication ne permet pas de les vendre à des prix sensiblement plus bas.

Nous conseillons donc à tous ceux qui, au Canada, voudraient se livrer à la production du vin, de ne pas essayer de faire de vin de Bordeaux, ni de sherry, ni de port, avec le raisin qu'ils récolteront ici. Qu'ils se contentent de faire du vin canadien ; qu'ils le fassent net, clair, bien fermenté, et qu'ils le mettent sur le marché comme vin canadien, tout simplement. Ils y gagneront d'économiser des frais coûteux de préparation et d'ingrédients ; et d'établir le nom d'un nouvel article qu'ils pourront toujours reproduire et qui, une fois connu, aura toujours sa demande propre sur le marché.

Par une expérience faite en petit, nous nous sommes convaincu que l'on peut faire avec le raisin canadien, soit de la péninsule de Niagara, soit même des vignobles de nos environs, avec une légère addition de sucre (1 livre par 10 livres de raisin) un vin canadien naturel qui, une fois que l'on sera habitué à son goût spécial, pas désagréable en soi, sera apprécié par tous ceux qui en feront usage ; un vin qui contient tous les éléments constitutifs d'un bon vin naturel, qui coûte très bon marché et qui vaut cent fois mieux que les imitations de claret, de bourgogne, etc., fabriquées au pays.

NOTRE COMMERCE AVEC LA FRANCE.

Où en est notre traité de commerce avec la France ? Depuis que le parlement fédéral a adopté la loi accordant les mêmes privilèges qu'à la France à toutes les nations qui ont droit chez nous au traitement de la nation la plus favorisée, personne n'entend plus parler de ce pauvre traité. Puisqu'il n'y a plus rien, de notre côté, qui retarde l'échange des ratifications, pourquoi ne les a-t-on pas échangées immédiatement, pendant qu'il était encore temps d'en faire profiter nos importations et nos exportations d'automne ? Nous ne pouvons croire que le retard vienne de la France, il ne saurait non plus venir de l'Angleterre qui s'est toujours montrée prête à faire suivant nos désirs, dans ces négociations. Il faut donc que, après avoir écarté toutes les objections légales, notre gouvernement ait encore demandé du délai, avec l'arrière pensée, probablement, d'en tirer parti au profit de quelque projet politique.

Qu'est devenu également le projet de subventionner une ligne de navigation directe entre le Canada et la France ? Nos lecteurs, que nous avons tenus au courant des péripéties de ce projet, savent qu'il avait été annoncé officiellement, par l'organe du gouvernement à Montréal, que la subvention avait été accordée à la ligne Columba-belge. Cette nouvelle a été ensuite démentie et on n'a plus entendu parler de rien.

Nous comptons bien qu'on nous répondrait — si l'on daignait nous répondre — à peu près ceci : Le gouvernement a des affaires beaucoup plus importantes à suivre que ce *petit traité français*, et il n'a pas de temps à perdre à ces vtilles. Le commerce avec la France n'est guère que de quelques centaines de tonnes par année, que peut-il avoir à perdre à un délai de quelques mois de plus ? En attendant, le commerce d'importation et d'exportation entre la France et l'Angleterre se fait par l'entremise des Anglais et, à notre point de vue, les choses sont bien ainsi.

Nous est avis que le commerce canadien ne pense pas de cette façon et qu'il préfère traiter directement avec les producteurs, pour ses importations et avec les consommateurs, pour ses exportations.

Quant au volume du commerce direct que nous pouvons faire avec la France, le rapport si élaboré de